

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 décembre 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 17 décembre 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, la Nouvelle-Zélande a rejoint les rangs des États qui exercent leur droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, après les attaques terroristes lancées contre les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001.

La Nouvelle-Zélande a énergiquement condamné les auteurs de ces attaques armées, qui ont causé des pertes massives en vies humaines et en biens matériels. Elle souscrit sans réserve à toutes les mesures qu'a prises la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme international, et reconnaît le rôle décisif qui revient à l'Organisation des Nations Unies dans la coordination de cette lutte. En particulier, elle approuve pleinement les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, dans lesquelles celui-ci a réaffirmé le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, et demandé à tous les États de s'efforcer ensemble de traduire en justice ceux qui commettent, organisent et soutiennent les attaques terroristes.

Le 21 septembre, la Première Ministre néo-zélandaise, Mme Helen Clark, a annoncé qu'en réponse à la demande formulée par les États-Unis d'Amérique et le Conseil de sécurité pour qu'une lutte efficace soit menée contre le terrorisme, la Nouvelle-Zélande était disposée à faire sa part sur le plan militaire. Cette offre a été confirmée par le Parlement néo-zélandais le 3 octobre. Le soutien militaire apporté par la Nouvelle-Zélande a permis d'appuyer les opérations militaires lancées contre Oussama ben Laden et l'organisation terroriste Al-Qaida, et contre les Taliban qui leur accordaient hospitalité et soutien. L'intervention de la Nouvelle-Zélande ne vise en aucune manière les populations civiles ni l'Islam.

Je vous saurais gré de bien vouloir attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la présente lettre, que je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Don MacKay

